



TEXTE ADOPTÉ n° 186

« *Petite loi* »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

9 octobre 2003

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la **convention** sur les
polluants organiques persistants (ensemble six annexes).

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :

Voir les numéros : *Sénat* : **395** (2001-2002), **173** et T.A. **84** (2002-2003).

Assemblée nationale : **652** et **981**.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention sur les polluants organiques persistants (ensemble six annexes), faite à Stockholm le 22 mai 2001, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 octobre 2003.

Le Président,

Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 652.

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE

11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS

Texte adopté n° 186 – Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur les polluants organiques persistants (ensemble six annexes) (texte définitif)